



RÉSIDENCE D'ARTISTES

Résidence de projets de création artistique en théâtre, danse, musique, arts du cirque, écriture, arts de la rue, arts visuels

Centre de création en résidence d'artistes
aux fours à chaux de Régneville-sur-mer

Appel à projets 2018

Documents à retourner pour le 15 septembre 2017

par courrier à

À

Conseil départemental de la Manche

Délégation à la culture – service de la création et de l'action culturelle

« **Résidence d'artistes 2018** »

50050 SAINT-LÔ cedex

et/ou par email à culture@manche.fr

Pour toute information : Nicolas Huart 02 33 05 98 36 – nicolas.huart@manche.fr

Résidence d'artistes

Résidence de projets de création artistique en théâtre, danse, musique, arts du cirque, écriture, arts visuels

Afin de répondre au mieux au besoin de lieux de travail et de répétition pour le spectacle vivant et les arts visuels, de favoriser la création artistique et littéraire et les collaborations entre professionnels, le Conseil Départemental de la Manche s'est doté d'un centre de création en résidence aux fours à chaux de Régneville sur mer, dans le havre de la Sienne. **Le Département met à disposition cet espace de travail (sans technicien) aux projets sélectionnés par jury et prend en charge l'hébergement des équipes en création.**

Sont éligibles à ce dispositif :

- Les projets professionnels de création ou de reprise dans les domaines de la danse, du théâtre, de l'écriture, de la musique, du cirque, des arts visuels, des arts de la rue (pour les arts de la rue, sous réserve du respect de la protection de ce site naturel et des besoins d'utilisation des espaces), émanant de structures départementales comme extra départementales,
- Accompagnés par une structure culturelle de la Manche ou région Normandie (théâtre, festival, et pour la musique, salle de concerts, festival, tourneur...) qui est fortement impliquée dans le projet de création (coproductions, achat à l'avance, résidence...) et co-porte la demande de résidence avec l'équipe artistique,
- Pouvant justifier au cours de leur exploitation d'une diffusion minimum, d'une représentation dans des conditions professionnelles (a minima contrat de cession) dans le département de la Manche,
- Et disposant de moyens de productions permettant la faisabilité financière et artistique du projet, en particulier garantissant la rémunération des personnels artistiques, techniques et administratifs concourant au projet.

Les demandes sont étudiées par un jury réunissant des professionnels du spectacle vivant, des élus et techniciens du Conseil départemental.

Le comité consultatif examine les projets au regard des critères suivants :

- Intérêt artistique du projet et pertinence de son inscription dans le centre départemental de création en résidence,
- Rayonnement départemental et national, en particulier en matière de diffusion,
- Faisabilité financière et technique (budget prévisionnel, moyens de production avérés),
- Qualité de la collaboration et de l'engagement entre l'équipe artistique et la structure culturelle partenaire (coproduction et dates de diffusion),
- Compatibilité des calendriers des projets et du planning des résidences déjà retenues,
- Proposition d'actions de médiation et de rencontres avec les publics et notamment ceux prioritaires de la collectivité, à savoir : collégiens, publics accompagnés par les territoires de solidarités...

La sélection issue de ce comité devra ensuite être validée par un vote en commission permanente du Conseil Départemental.

Pour les auteurs une bibliographie commentée classée par genre littéraire :

Pour les groupes de musique, enregistrements sonores antérieurs :

Nature* Année Nombre de titres

Nombre d'exemplaires

Titre Nom du label, de la distribution, etc.

Auto prod.

* CD / Compilation / Enregistrements numériques / Vinyles

Bilan de l'activité 2017

Date Manifestation / Salle Type de prestation* Ville / département /pays

Date	Ville	Manifestation Structure	/	Type prestation	de	Contact Confirmé*	pris

* Pour les dates confirmées, une copie de l'engagement des parties vous sera demandée, ou un mail de confirmation.

* Engagement, cession/vente, prestation bénévole, autre

Travaillez-vous avec un chargé de diffusion, bureau, tourneur (nom, type de contrat, exclusivité ou non) ?

Oui Non

Nom :

Statut juridique :

N° licence d'entrepreneur de spectacle :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. :

Courriel :

Web :

SI NON, QUI S'OCCUPE DE LA RECHERCHE DE DATES ET COMMENT S'ORGANISE CE TRAVAIL ?

Communication / promotion prévue (Nombre de flyers, affiches, stickers /médias visés/partenaires) :

Présentez sur une à deux pages maximum, les objectifs principaux de développement de votre équipe artistique / groupe pour l'année 2018 (stratégie, structuration, perspectives, etc.)

Cette réflexion vous amènera à vous porter candidat pour l'aide à la résidence proposée au centre de création en résidence d'artistes aux fours à chaux de Regnéville-sur-mer

VOTRE PROJET DE RÉSIDENCE

Une résidence se définit avant tout comme l'histoire d'une rencontre entre un artiste et un lieu. Cette rencontre doit permettre de définir un projet commun : réflexion sur le contenu de la résidence en fonction des attentes et besoins de l'équipe artistique / le groupe / l'artiste, et montage financier du projet.

Chacun des partenaires (le lieu et l'équipe artistique / le groupe / l'artiste) participe au financement de la résidence dont ils sont les destinataires.

Les rubriques ci-dessous doivent être remplies après accord entre le groupe, la structure et le responsable de la salle concernée. Un justificatif de l'engagement du lieu d'accueil vous sera demandé.

Lieu d'accueil / structure partenaire envisagé :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

Web :

Personne chargée du dossier de résidence dans ce lieu :

Nom, prénom :

Fonction :

Tél. :

Courriel :

Dates (souhaitées) et durée prévues au sein du Centre de création en résidence d'artistes :

Objectifs de la résidence :

Descriptif détaillé du contenu :

Un concert/spectacle de fin de résidence est-il prévu?

Remarques :

Périodes de présentations prévue au par la structure, le lieu partenaire (saison, dates à venir, publication, expositions)

BUDGET PREVISIONNEL D'ACCUEIL EN RESIDENCE AU CENTRE DE CREATION DEPARTEMENTAL

Rappel : Le budget suivant est à compléter pour informer sur le montage du projet dans son ensemble. Le Département met à disposition les espaces de travail aux projets sélectionnés par le jury et prend en charge et en direct l'hébergement et les repas des équipes en création (section hors budget en bas de tableau).

DEPENSES		RECETTES	
Salaires de l'équipe artistique		Subventions publiques (DRAC, Région, Ville, CNL) – précisez :	
Salaires de l'équipe technique		Participation de la structure	
		Participation du lieu d'accueil partenaire (coproduction, pré-achat...)	
Cotisations sociales		Sociétés civiles (Sacem, SACD, CNV, Adami...)	
Encadrement artistique		Mécénat, sponsoring	
Autres frais		Recettes propres	
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	

(Hors budget)

Hébergements et accueil du groupe au sein du centre de création départemental (annexer un planning prévisionnel détaillé de présence)		Prise en charge par le centre de création départemental (nbre de jours et nbre de personnes)	
TOTAL		TOTAL	